



Plan Local d'Urbanisme de Cabriès

7D5. Régime forestier

Vu pour être annexé à la Délibération
du Conseil Municipal du
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme

*Prescription de l'élaboration du PLU : le 27 septembre 2012
Arrêt de l'élaboration du PLU : le 15 septembre 2016
Approbation du PLU :*

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer des Bouches du Rhône
Service Territorial Est
4 impasse des frères Pratési
CS 60444
13098 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Agence
interdépartementale
Bouches-du-Rhône
Vaucluse

Aix-en-Provence, le 15 janvier 2015

Dossier suivi par : M. Michel MATTY, Gestionnaire foncier - Atelier SIG d'Aix en Provence
Tél. 04 42 17 57 18 - michel.matty@onf.fr

46, avenue Paul Cézanne
CS 80411
13098 Aix-en-Provence
cedex 02
Tél. : 04 42 17 57 00
Fax : 04 42 23 37 29
ag.bouches-du-rhone-
vaucluse@onf.fr

N.Réf : HL/MA n° 015

Objet : Prescription du PLU de la commune de CABRIES
Porté à connaissance

V.Réf : Courrier 2014/159 - PAC de Cabriès du 10/12/2014
DCM de Cabriès du 27/09/2012

Pour répondre à votre sollicitation, je vous prie de trouver ci-joint les documents concernant la forêt communale de Cabriès, sise sur le territoire communal de Cabriès :

- L'assiette foncière de cette forêt relevant du statut juridique du régime forestier (bases : articles L 211-1 et 212-1 du code forestier), sous la forme d'un plan cadastral au 1/7500 et d'un plan de situation sur fond IGN au 1/30000 ;
- L'arrêté préfectoral n° 2013221-0004 du 9/08/2013 portant distraction et adhésion au régime forestier de la forêt communale de Cabriès ;

L'aménagement forestier vient d'être révisé. Adressé à la commune en novembre 2014, il est en cours d'approbation auprès des services de la mairie.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Pour le Directeur d'Agence
Le Gestionnaire Foncier,



Michel MATTY



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**OFFICE NATIONAL DES FORETS
AGENCE INTERDEPARTEMENTALE
BOUCHES-DU-RHONE/VAUCLUSE**

**ARRETE N°2013221-0004 DU 9 AOUT 2013 PORTANT DISTRACTION ET
ADHESION AU REGIME FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE DE
CABRIES SISE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE CABRIES**

Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L 211.1, L 214.3, R 214.2 et R 214.7 du Code Forestier,

Vu la délibération n° 72/13 du 14 mai 2013 du Conseil Municipal de Cabriès,

Vu le rapport de présentation du 23 juillet 2013 du Gestionnaire Foncier de l'agence interdépartementale Bouches-du-Rhône - Vaucluse de l'Office National des Forêts,

Vu la demande de l'Office National des Forêts - Agence interdépartementale Bouches-du-Rhône / Vaucluse en date du 23 juillet 2013,

Vu les plans des lieux,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

Article 1 : Sont distraites du régime forestier l'ensemble des parcelles cadastrales composant la forêt communale sise sur le territoire communal de Cabriès, d'une contenance totale de **501 ha 14 a 60 ca**.

Article 2 : Adhèrent au régime forestier les parcelles cadastrales sises sur le territoire communal de Cabriès désignées dans le tableau ci-après :

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface	Contenance		
				m ²	ha	a	ca
CABRIES	AE	1	SIEGE	85681	8	56	81
CABRIES	AR	9	LA DAME	1597	0	15	97
CABRIES	AR	10	LA DAME	12835	1	28	35
CABRIES	AW	1	JUSSIEU	442797	44	27	97
CABRIES	AX	6	REBOULON	4396	0	43	96
CABRIES	BK	20	LA REYNARDIERE	350	0	03	50
CABRIES	BK	31	LA REYNARDIERE	74304	7	43	04
CABRIES	BK	49	LA REYNARDIERE	13920	1	39	20
CABRIES	BM	24	COLLE D'ARGEMIE-EST	5123	0	51	23
CABRIES	BM	63	COLLE D'ARGEMIE-EST	25914	2	59	14
CABRIES	BN	4	LE COULADOU	799	0	07	99
CABRIES	BN	5	LE COULADOU	197900	19	79	00
CABRIES	BN	6	LE COULADOU	209	0	02	09
CABRIES	BO	15	LES BOLLES	82558	8	25	58
CABRIES	BO	17	LES BOLLES	115145	11	51	45
CABRIES	BP	1	LA POINTE	13220	1	32	20
CABRIES	BP	3	LA POINTE	37365	3	73	65
CABRIES	BP	16	LA POINTE	6467	0	64	67
CABRIES	BR	30	LE VERGER	7949	0	79	49
CABRIES	BR	32	LE VERGER	21537	2	15	37
CABRIES	BR	33	LE VERGER	2240	0	22	40
CABRIES	BR	34	LE VERGER	802	0	08	02
CABRIES	BR	36	LE VERGER	8925	0	89	25
CABRIES	BR	127	LE VERGER	667	0	06	67
CABRIES	BR	132	LE VERGER	13014	1	30	14
CABRIES	BR	133	LE VERGER	8693	0	86	93
CABRIES	BZ	23	RANS	908	0	09	08
CABRIES	BZ	34	RANS	11298	1	12	98
CABRIES	C	0	DU JAS	17076	1	70	76
CABRIES	C	334	MAL GARDER	3100	0	31	00
CABRIES	C	335	DU JAS	10164	1	01	64
CABRIES	C	336	DU JAS	47300	4	73	00
CABRIES	C	337	DU JAS	27440	2	74	40
CABRIES	C	352	DU JAS	45555	4	55	55
CABRIES	C	353	DU JAS	183636	18	36	36
CABRIES	C	354	DU JAS	8484	0	84	84
CABRIES	C	361	DU JAS	52915	5	29	15
CABRIES	C	365	DU JAS	251825	25	18	25
CABRIES	C	372a	DU JAS	37870	3	78	70
CABRIES	C	1065a	DU JAS	56632	5	66	32

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface	Contenance		
				m ²	ha	a	ca
CABRIES	CI	5	SAINT-MARTIN	57271	5	72	71
CABRIES	CL	1	LA MURAILLE	126969	12	69	69
CABRIES	CM	1	L'ESPIGAOU	184179	18	41	79
CABRIES	CO	188a	CALAS	10000	1	00	00
CABRIES	CR	75	TALLAGRAN	12134	1	21	34
CABRIES	CR	112	TALLAGRAN	94375	9	43	75
CABRIES	CS	1	LE RESERVOIR	48066	4	80	66
CABRIES	CS	37	LE RESERVOIR	94684	9	46	84
CABRIES	CZ	1	BOIS DE ROULARD	857062	85	70	62
CABRIES	D	117	MA MERE	141030	14	10	30
CABRIES	D	138	PLAINE DES TISSERANDS	302335	30	23	35
CABRIES	D	760	PLAINE DES TISSERANDS	791795	79	17	95
CABRIES	F	9	REALTOR	94685	9	46	85
CABRIES	F	14	REALTOR	326900	32	69	00
TOTAL				5080095	508	00	95

La nouvelle contenance de la forêt communale de Cabriès relevant du régime forestier est de **508 ha 00 a 95 ca**, soit une augmentation de 6 ha 86 a 35 ca.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-préfet d'Aix en Provence, le Maire de la commune de CABRIES, le Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la Commune de CABRIES et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

A Marseille, le **- 9 AOUT 2013**

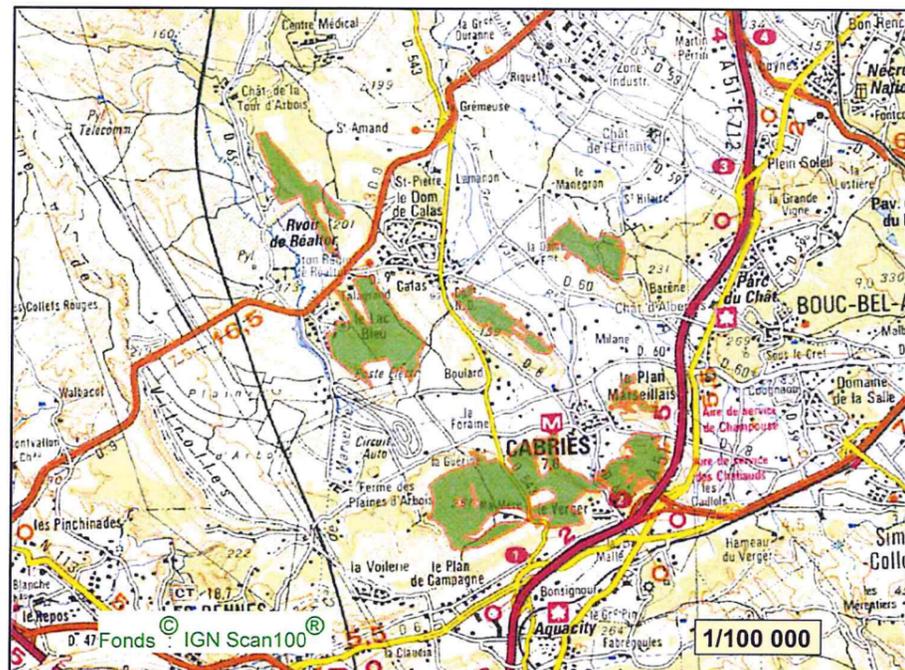
Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Raphaëlle SIMEONI

Département
des
Bouches du Rhône

Commune
de
Cabries

FORET COMMUNALE DE CABRIES



Surface : 508 ha 00 a 95 ca



Agence interdépartementale Bouches du Rhône - Vaucluse
46, av. Paul Cézanne CS80411 13098 Aix-en-Provence CEDEX 02
EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS - Site internet : www.onf.fr - Certifié ISO 9001 - ISO 14001

3

ECHELLE
1 / 30 000

DESSINE EN AOUT 2013

Atelier SIG 13/84

